



DEFIBRILLATEUR

A l'initiative du Conseil Départemental 66, en partenariat avec la Commune, une sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur est organisée à la salle des fêtes le mercredi 18 octobre 2017 de 10h à 12h. Cette formation totalement gratuite est limitée à 15 personnes.

Inscription auprès de la Mairie (Tél. : 04.68.53.06.17) avant le vendredi 13 octobre.

POTENCE AGRICOLE

La Communauté de Communes des Aspres informe les agriculteurs que la potence agricole installée derrière la cave coopérative sera opérationnelle à compter du lundi 16 octobre.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 17 octobre. S'inscrire en Mairie, **au plus tard, le vendredi 13 octobre avant 12h.**

DECHETERIE

Les déchèteries de Thuir et de Trouillas **seront fermées** :

- **Mercredi 1^{er} novembre – Samedi 11 novembre**



MARCHE FERMIER : 8^{ème} édition

Dimanche 22 octobre, le marché fermier ouvrira ses portes à 9h à la salle Marcel Malafosse.

Des producteurs, des artisans locaux et des éleveurs amateurs d'animaux de basse-cour ou d'oiseaux vous accueilleront jusqu'à 17h pour vous faire partager leur passion.

Animations : modelage, maquillage, jeux gonflables, promenades à dos d'âne.

Buvette – Apéritif du terroir à 11h 30. Entrée gratuite.

Un panier garni est à gagner : numéros en vente à la Câlina au prix de 2€.

FORMATION BAFA

En partenariat avec la Communauté de Communes des Aspres, la ligue de l'enseignement organise une session de formation générale **BAFA du 25 octobre au 4 novembre 2017 en externat à Thuir**, à l'attention des jeunes désirant devenir animatrice ou animateur des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs temps libres. Inscriptions : 04.68.08.11.11 ou 04.68.08.11.12

Site : www.laligue66.org ou mail : vptfol66@laligue.org



DISTRIBUTION DE COMPOST

Samedi 14 octobre à partir de 8h 30 sur le terrain annexe de la déchèterie aura lieu une distribution gratuite de compost et de broyat vert criblé (*)

Ouvert à tous les administrés munis de leur carte de la déchèterie.

(*) Le broyat vert criblé ou **BVC** est un matériau issu du broyage puis du criblage de déchets verts frais. Utilisé en paillage ou incorporé dans le sol, il permettra une amélioration du sol sur le long terme et une limitation du développement des mauvaises herbes. Il pourra donc vous être très utile dans votre jardin !

TRIS SELECTIFS

Et de 3 !! Déjà précurseur départemental des composteurs partagés, avec l'aide et la participation active de la Communauté de Communes des Aspres et du Sydetom 66, Trouillas vient de se doter d'un troisième site de compostage. A l'initiative de Mme Andrée Taillole, habitante du quartier du Tonkin, et donc référente du projet, un nouveau site de compostage a été installé dans ce quartier à côté de la colonne à verre.

Des « bioseaux », pour pouvoir transporter les déchets de votre cuisine jusqu'au composteur, sont à votre disposition auprès de Mme TAILLOLE.

Rappel : un quart des déchets de notre poubelle peut être évité à l'incinération. Merci pour votre participation.

HALLOWEEN

Les enfants, accompagnés de leurs parents, sont invités à une soirée halloween organisée par la Municipalité **le mardi 31 octobre**.

Rendez-vous à l'ancienne école élémentaire à partir de 17h30.

BRULAGE DE VEGETAUX

Par arrêté préfectoral n° 2013238-0011 du 26 août 2013, les déclarations de brûlage de végétaux pour les propriétaires ou leurs ayants droit doivent être effectuées obligatoirement en ligne via le site internet : www.autorisation-brulage66.com. Pour cela, il suffit de créer un compte particulier en cliquant sur la rubrique « **Inscrivez-vous** ». Si vous rencontrez des difficultés, il existe un tutoriel en haut à droite de la page d'accueil qui vous indique la marche à suivre.

Pour les personnes n'ayant pas internet, il est toujours possible de venir en Mairie faire sa déclaration.

Pour les exploitations agricoles, se munir du numéro d'affiliation MSA.

PERSONNEL COMMUNAL

Depuis le 2 octobre, M. Arnaud TORRES a rejoint les effectifs de la commune et exerce les fonctions de responsable du service technique.

Au secrétariat de Mairie, Mme Melody CUBRY est venue en renfort depuis le mois de juillet et remplacera Mme Valérie FARRENG pendant la durée de son congé de maternité.

SYDEEL66 : Distribution de lampes gratuites

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, EcoCO2 en partenariat avec le Sydeel 66 organise une campagne de distribution de lampes led gratuites pour les ménages sous conditions de ressources.

Faites le test d'éligibilité dès maintenant. www.sydeel66.lampes-led.eu

Offre limitée à un pack de 5 lampes par foyer à récupérer en Mairie en échange de votre coupon de commande.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre un hommage solennel aux combattants de la Grande Guerre ainsi qu'à tous les anciens combattants et à toutes les victimes de guerre, M. le Maire, le Conseil Municipal et le Président de la section locale du Souvenir Français ont le plaisir d'inviter la population, les enfants des écoles et les Présidents des clubs et des associations au dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts :

- **samedi 11 novembre**

Rassemblement du cortège à 10h 30 – Place de la Mairie – Quête du bleuet de France.

Un apéritif, servi à la salle des fêtes, clôturera cette cérémonie.

NOUVEL ARTISAN

M. ROYE Christopher – 7, rue des chasselas – Tél. : 06.50.90.01.25
commerce de gros et de détail de filtration d'eau par hydrogénisation, photovoltaïque, fournitures supports et formation marketing (GLOBALE SOURCE).

Mail : christopher.roye@gmail.com – Site : www.globale-source.com

BOULANGERIE-PATISSERIE « LA CALINE »

Le boulanger informe son aimable clientèle que son magasin sera fermé du lundi 13 au lundi 20 novembre inclus et vous remercie de votre compréhension. Jour de fermeture hebdomadaire le lundi.

ASSOCIATION FESTI-LOISIRS

Fort de son succès lors des 3 éditions des fêtes des arts créatifs, Festi-Loisirs « section scrap » récidive et organise cette année un marché de Noël le dimanche 26 novembre 2017 à la salle des fêtes de Trouillas.

Ce même jour sera organisé un départ de rallye voitures anciennes au profit du « téléthon » qui attirera du monde sur la commune. Donc, créateurs, professionnels, artisans, vous êtes les bienvenus pour faire découvrir votre passion et mettre en vente vos créations.

Le prix de la table (1m80) est de 15€.

Date limite d'inscriptions le 1^{er} novembre - Places limitées.

Ce marché sera annulé s'il n'y a pas assez d'exposants.

Contact : Laurence : Tél. : 06 11 17 29 47 - lolodufour66@gmail.com

Céline : Tél. : 06 34 90 15 84 - cel1706@yahoo.fr

BULLETIN ANNUEL

Vous êtes présidents d'associations, de clubs, artisans, commerçants et vous souhaitez faire paraître un article (nouvelle inscription, changement de coordonnées, etc...) dans le prochain bulletin annuel qui sera édité en janvier 2018, faites nous parvenir dès à présent vos textes et vos photos séparées en les déposant au secrétariat de la mairie ou en les envoyant par mail mairie.trouillas@orange.fr.

Vous êtes également invités à nous signaler les modifications pouvant être intervenues depuis le début de l'année 2017.

Tout nouvel artisan, commerçant, etc... doit fournir le récépissé d'inscription figurant au répertoire des métiers ou au répertoire des entreprises et des établissements.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription n'est pas automatique

Les personnes, nouvellement installées dans la commune, doivent se présenter au secrétariat de la Mairie **avant le 31 décembre 2017** munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les jeunes qui atteignent **l'âge de 18 ans dans le courant de l'année** ou qui **atteindront cet âge au plus tard le 28 février 2018** sont **inscrits d'office** sur la liste électorale. Ils recevront un courrier en ce sens dans le courant du mois de novembre 2017. En cas de non réception de ce courrier, ils doivent se présenter en Mairie **avant le 31 décembre** munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

RECENSEMENT MILITAIRE/JOURNEE PREPARATION A LA DEFENSE

BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT – C'EST OBLIGATOIRE.

Tout jeune (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pour effectuer cette démarche il est nécessaire de se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

Une « **ATTESTATION DE RECENSEMENT** » lui sera remise.

L'attestation de recensement est exigée pour se présenter à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP ...

Important : **En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer sa nouvelle adresse afin de recevoir sa convocation.**

Renseignements : support.partenaires@service-public.fr